



PREAVIS DE GREVE

Application des Unités de Compétences Complémentaires à France 3 LYON et GRENOBLE ACCORD et DESACCORDS

Depuis de nombreuses années le personnel vidéo de Lyon et Grenoble accepte, sur la base du volontariat, d'assurer de nombreuses tâches de mise en images et d'infographie. Le 26 juillet 2017, la direction nationale signait l'accord sur la mise en œuvre des Unités de Compétences Complémentaires à France 3. Cet accord avait pour but, entre autres, d'encadrer des pratiques abusives, de reconnaître et de valoriser le travail effectué par des Techniciens(nes) d'Exploitation Vidéo & Audiovisuelle, d'en déterminer l'usage, d'en définir les tâches, et enfin, d'établir une grille de rémunérations et conditions d'octroi.

L'accord n'est pas respecté dans la lettre et dans l'esprit.

Aujourd'hui, ce qui aurait dû être une application loyale et respectueuse des engagements pris, le personnel concerné doit faire face à une libre interprétation de l'accord. La direction régionale AURA impose sa vision du texte et sa méthodologie de calcul sans justification valable et sans transparence.

Les techniciens vidéos de Lyon et de Grenoble soutenus par la CGT revendiquent :

- L'accès à la **consultation** de l'ensemble des Relevés Individuels d'Activités du personnel concerné aux élus DP, comme le justifie L'article L 3171-2 du code du travail.
- L'application de la CC « **Infographie** » au forfait pour l'ensemble des tâches infographiques (Journaux Télévisés, émissions, magazines, PAE ...) pour tous les techniciens vidéos avec un rattrapage au forfait sur la période 2013 - 2017 pour ces mêmes techniciens vidéos.
- L'application de la CC « **Mise en images** » à l'acte pour l'intégralité des émissions (hors JT) y compris pour les tâches effectuées pour le JT lors d'un plateau extérieur à la station pour l'ensemble du personnel vidéo. Par conséquent, le rattrapage de toutes ces émissions devra se faire aussi à l'acte.
- L'établissement par la direction d'un **tableau précis** recensant les actes effectués, comptabilisés et payés rétroactivement depuis 2013 pour chaque salarié concerné pour les CC « **Mise en images** », « **antenne** » et « **infographie** ».

La direction doit respecter et appliquer loyalement les accords qu'elle signe avec les partenaires sociaux.

A cette fin, la CGT appelle
L'ensemble du personnel du site de France 3 LYON et GRENOBLE à soutenir le personnel vidéo et rejoindre l'appel à la grève pour une durée de 24 heures,
le vendredi 20 avril 2018 à partir de 0h00.

Pour la CGT - LYON
Denis MILAN (DS)

Pour la CGT - GRENOBLE
DS - Philippe CONTE (DS)

Reçu le 12/04/18
Avec les réserves d'usage

Stéphane VAHRAMIAN
Chef de Centre